

PROCÈS-VERBAL

**MRC
de
MINGANIE**



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MINGANIE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC de Minganie du 16 juin 2020.

SONT PRÉSENTS PAR VIDÉOCONFÉRENCE :

M. Luc Noël :	préfet;
M ^{me} Marie-Ève Thériault :	conseillère, mairesse suppléante de Havre-Saint-Pierre;
M. Martin Beaudin :	conseiller, maire de Longue-Pointe-de-Mingan;
M. Léonard Labrie :	conseiller, maire d'Aguanish;
M. Martin Côté :	conseiller, maire de Baie-Johan-Beetz;
M. André Barrette :	conseiller, maire de Natashquan;
M. John Pineault :	conseiller, maire de L'Île-d'Anticosti;
M ^{me} Lorenza Beaudin :	conseillère, mairesse de Rivière-au-Tonnerre;
M ^{me} Josée Brunet :	conseillère, mairesse de Rivière-Saint-Jean.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Luc Noël.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

M ^{me} Nathalie de Grandpré :	directrice générale et secrétaire-trésorière;
M ^{me} Fanie Boudreau :	directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe;
M. Philip Pineault Jomphe :	directeur du service de développement économique;
M. Jonathan Turbis :	Contrôleur et analyste financier.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À la préfecture de la MRC de Minganie, la séance est ouverte à 15 h par monsieur Luc Noël. Madame Fanie Boudreau fait fonction de secrétaire.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Martin Côté, appuyé par madame Josée Brunet et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE;
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
3. ADOPTION ET RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 MAI 2020;
4. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT:
 - 4.1 Programme d'aide d'urgence aux PME;
 - 4.2 Fonds FLI/FLS;
 - 4.3 Fonds de développement des territoires - Rapport d'activités 2019-2020;
 - 4.4 Fonds Régions et Ruralité;
 - 4.5 Manitou;
 - 4.6 Relance économique;



105-20

- 4.7 Desserte aérienne en Côte-Nord;
- 4.8 Fonds d'urgence pour l'appui communautaire;
- 5. ADMINISTRATION ET GESTION :
 - 5.1 Adoption des engagements, des comptes et des décaissements;
 - 5.2 Complexe aquatique de Minganie;
 - 5.3 Véhicule de la MRC;
- 6. DEMANDES D'APPUI :
 - 6.1 Action Chômage Côte-Nord;
 - 6.2 Ville de Port-Cartier – Parc national du Lac Walker;
 - 6.3 Grande Fête nationale du Québec sur la Côte-Nord;
- 7. AFFAIRES NOUVELLES:
 - 7.1 Archivage;
 - 7.2 Remerciements;
- 8. PÉRIODE DE QUESTIONS;
- 9. CLÔTURE DE LA SÉANCE.

3. ADOPTION ET RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 MAI 2020

Attendu que l'ensemble des membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 mai 2020 préalablement à la présente séance;

En conséquence, il est proposé par monsieur Martin Côté, appuyé par madame Lorenza Beaudin et résolu unanimement :

- Que tous les membres du conseil demandent une dispense de lecture et adoptent et ratifient le procès-verbal tel que soumis.

4. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

4.1 Programme d'aide d'urgence aux PME

Attendu l'établissement du programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises dans le cadre des Fonds locaux d'investissement (FLI), et ce, dans le contexte de la situation économique exceptionnelle et circonstancielle;

Attendu que ce programme vise à favoriser l'accès à des capitaux pour maintenir, consolider ou relancer les activités des entreprises affectées par la pandémie de la COVID-19, et ce, sous forme de prêt au taux d'intérêt de 3 % sur une période de 36 mois avec moratoire de 3 mois sur le capital et les intérêts;

Attendu que le comité d'investissement commun de la MRC analyse et autorise les demandes de financement déposées dans le cadre du programme d'aide d'urgence conformément à la résolution numéro 080-20 adoptée par le conseil de la MRC lors de la séance ordinaire tenue le 21 avril 2020;

Attendu que le comité d'investissement commun de la MRC a analysé la demande de prêt numéro «20-03» au montant de 50 000 \$ et la demande de prêt numéro «20-05» au montant de 30 000 \$ et doit refuser l'octroi de ces prêts puisque les promoteurs ne répondent pas aux critères d'admissibilité suivants :

- Avoir une bonne situation financière avant la crise de la COVID;
- Avoir des états financiers annuels complets;
- Avoir une bonne capacité de remboursement;

106-20

En conséquence, il est proposé par monsieur André Barrette, appuyé par monsieur Martin Côté et résolu unanimement :

PROCÈS-VERBAL

MRC de MINGANIE



107-20

- Que le conseil de la MRC de Minganie entérine la décision du comité d'investissement commun à l'égard des demandes de prêt numéro «20-03» et «20-05» et refuse l'octroi de ces prêts en raison du non-respect de critères d'admissibilité dudit programme.

4.2 Fonds FLI/FLS

Attendu le prêt numéro « FLI-15-01 » au montant de 50 000 \$ octroyé par la MRC dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI) pour lequel il existe un solde en capital et intérêts de 42 000 \$ garanti par hypothèque mobilière sur des équipements appartenant au promoteur;

Attendu la proposition du promoteur de se départir des équipements hypothéqués en faveur de la MRC, afin de rembourser partiellement le prêt;

Attendu le solde du prêt, ainsi que les frais légaux que la MRC doit assumer pour l'utilisation des droits de l'hypothèque;

Attendu la recommandation du comité d'investissement commun;

En conséquence, il est proposé par monsieur John Pineault, appuyé par monsieur Martin Côté et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie accepte que le promoteur se départisse des équipements hypothéqués en faveur de la MRC pour une somme égale ou supérieure à 25 000 \$ considérant que cette somme sera affectée totalement sur le solde en capital et intérêts du prêt numéro « FLI-15-01 » et que la MRC n'aura pas à assumer les frais légaux pour la saisie des équipements en garantie.

4.3 Fonds de développement des territoires - Rapport d'activités 2019-2020

Attendu l'entente relative au Fonds de développement des territoires avec le gouvernement du Québec accordant une aide financière à la MRC pour promouvoir le développement local et régional, laquelle a pris fin le 31 mars 2020;

Attendu que la MRC doit produire annuellement un rapport d'activités, afin de répondre aux exigences de ladite entente;

En conséquence, il est proposé par monsieur André Barrette, appuyé par madame Josée Brunet et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie adopte le rapport d'activités pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020 du Fonds de développement des territoires tel que soumis;
- Que ledit rapport d'activités soit déposé sur le site internet de la MRC et soit transmis au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

4.4 Fonds Régions et Ruralité

4.4.1 Volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional

4.4.1.1 Priorités d'intervention de la MRC

Attendu le volet 2 du Fonds Régions et Ruralité consenti par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour soutenir

109-20



la MRC en matière de développement local et régional;

Attendu que l'entente relative au volet 2 du Fonds Régions et Ruralité précise que la MRC doit adopter ses priorités d'intervention en fonction des objectifs du Fonds qui serviront à orienter la façon dont le fonds sera principalement utilisé pour l'année 2020-2021;

En conséquence, il est proposé par monsieur John Pineault, appuyé par monsieur Martin Côté et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie adopte les priorités d'intervention suivantes à l'égard du volet 2 du Fonds Régions et Ruralité pour l'année 2020-2021 :
 - La réalisation des mandats de la MRC au regard de la planification de l'aménagement et du développement de son territoire;
 - Le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services;
 - La promotion de l'entrepreneuriat et le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise;
 - La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique, touristique et environnemental;
 - L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou organismes du gouvernement et le cas échéant, d'autres partenaires;
 - Le soutien au développement;
 - La réalisation des actions pour régler les problématiques relatives au transport, dont les coûts et l'accessibilité au territoire.
- Que ces priorités d'intervention à l'égard du volet 2 du Fonds Régions et Ruralité pour l'année 2020-2021 soient publiées sur le site Internet de la MRC et soient transmises au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

4.4.1.2 Politique de soutien aux entreprises et Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie

Attendu que l'entente relative au volet 2 du Fonds Régions et Ruralité pour soutenir la MRC en matière de développement local et régional du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) précise que la MRC doit disposer d'une Politique de soutien aux entreprises et une Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, et ce, pour l'obtention des versements du Fonds;

110-20

En conséquence, il est proposé par madame Josée Brunet, appuyé par monsieur André Barrette et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie adopte la Politique de soutien aux entreprises et la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie telles que soumises;
- Que lesdites politiques soient publiées sur le site internet de la MRC et soient transmises au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

PROCÈS-VERBAL

**MRC
de
MINGANIE**



111-20

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

4.4.2 Volet 4 - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale

Attendu le volet 4 du Fonds Régions et Ruralité représentant un soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale;

Attendu que les indices de dévitalisation dans le cadre de ce Fonds sont purement mathématiques et empêchent des municipalités nécessitantes de bénéficier de ce volet;

Attendu que les réalités territoriales et sociales commandent que les municipalités de Baie-Johan-Beetz, Natashquan et L'Île-d'Anticosti soient admissibles à ce volet pour vitaliser leurs territoires;

En conséquence, il est proposé par monsieur John Pineault, appuyé par monsieur Martin Côté et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de reconnaître et d'ajouter les municipalités de Baie-Johan-Beetz, Natashquan et L'Île-d'Anticosti comme admissibles dans le volet 4 du Fonds Régions et Ruralité.

4.5 Manitou

Attendu l'annonce récente de la santé publique autorisant l'ouverture des kiosques touristiques;

Attendu l'obtention d'une subvention par la MRC auprès d'Emploi d'été Canada pour un emploi au poste de préposé à l'accueil du kiosque touristique de Manitou, afin de pouvoir obtenir une quatrième ressource pour la saison estivale 2020;

Attendu qu'un appel de candidatures est publié jusqu'au 19 juin 2020 pour combler ce poste de préposé au kiosque touristique de Manitou;

Attendu la difficulté pour la MRC à chaque année de recruter un employé disponible pour occuper un poste d'été comme préposé à Manitou;

Attendu que des organismes du milieu n'ont pas obtenu l'aide financière demandée auprès d'Emploi d'été Canada pour combler leurs besoins pour la période estivale 2020, alors que des subventions leur étaient octroyées les dernières années;

Attendu qu'il est possible d'opérer le kiosque touristique avec 3 préposés;

112-20

En conséquence, il est proposé par monsieur Martin Côté, appuyé par madame Lorenza Beaudin et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie procède à l'ouverture du kiosque touristique de Manitou à compter du 6 juillet 2020 et autorise les dépenses relatives à l'exploitation du bureau d'accueil touristique de Manitou pour la saison estivale 2020;
- Que la MRC embauche mesdames Estelle Lapierre, Linda Bezeau, ainsi que Anne-Marie Boudreau à titre de préposée à l'information touristique de Manitou pour la saison estivale 2020, et ce, pour une durée de 15 semaines à compter du 29 juin 2020;

PROCÈS-VERBAL

**MRC
de
MINGANIE**



- Que la MRC demande à Emploi d'été Canada, dans le cas où elle ne reçoit aucune candidature pour combler le poste de préposé à l'accueil du kiosque touristique de Manitou, de permettre à des organismes du milieu de pouvoir bénéficier de la subvention accordée à la MRC pour la saison estivale 2020 en assouplissant ses normes pour permettre à ces organismes de pouvoir conserver leur aide financière octroyée par Emploi d'été Canada les années passées;
- Que la MRC affecte les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution et en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°112-20.

Certifié en date du 16 juin 2020.

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

4.6 Relance économique

Attendu que le gouvernement du Québec lance des consultations dans chacune des régions du Québec, afin d'établir une liste des priorités régionales pour favoriser la relance de l'économie sur leur territoire;

Attendu que l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord est mandatée pour mener une réflexion à l'échelle régionale, afin d'identifier 3 priorités relatives à la relance économique par des projets structurants, mobilisateurs et innovants qui permettraient d'accélérer la relance économique;

Attendu que chacune des MRC de la Côte-Nord doit établir ses propres priorités qui seront ramenées à l'échelle régionale, et ce, avant le 15 juillet 2020;

Attendu que suivant les résultats de ces consultations, le gouvernement du Québec pourra accompagner les milieux en fonction de leurs spécificités et de leurs priorités en vue de relancer leur économie dans un souci d'équité interrégionale;

En conséquence, il est proposé par madame Lorenza Beaudin, appuyé par monsieur André Barrette et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie invite les entreprises et les partenaires du développement économique à participer à une rencontre d'échange virtuelle avec la MRC le mercredi 17 juin ou le jeudi 18 juin, afin d'échanger sur les thèmes suivants :
 - Les secteurs d'activités prioritaires pour la relance économique, soit ceux qui offrent des produits ou services et activités qui répondent à des besoins essentiels ou urgents pour la population régionale, ou qui mettent de l'avant des compétences spécifiques reconnues d'une région, ou qui permettent d'innover dans chacune des régions en respectant leurs spécificités;

113-20

PROCÈS-VERBAL

MRC de MINGANIE



- Les besoins d'accompagnement des entreprises et organisations de ces secteurs d'activités, afin de leur permettre de rebondir et diminuer leurs vulnérabilités;
- Les occasions régionales (de développement, d'investissement, etc.) qui émergent de l'état d'urgence sanitaire relatif à la pandémie pour la COVID-19;
- Les trois priorités régionales / 3 projets structurants, mobilisateurs et innovants, afin de répondre à ces besoins ou de saisir ces occasions.

4.7 Desserte aérienne en Côte-Nord

Attendu le mandat confié à l'Institut de recherche en économie contemporaine (l'IREC) consistant à réaliser une étude identifiant les conditions à réunir pour la mise en place d'une solution d'économie sociale pour la desserte aérienne de la Côte-Nord;

Attendu le rapport déposé par l'IREC proposant une feuille de route avec les étapes de réalisations et ses moyens requis pour l'obtention d'une solution viable et pérenne mettant le transport aérien au service du développement local et régional;

Attendu la recommandation de l'IREC de créer une coopérative de solidarité pour associer le maximum d'acteurs collectifs à l'élaboration d'un outil de développement pérenne, sous contrôle et au service des aspirations collectives;

114-20

En conséquence, il est proposé par madame Josée Brunet, appuyé par monsieur Martin Beaudin et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie interpelle la direction du Chantier de l'économie sociale et son bureau régional pour discuter de la pertinence et des modalités d'une éventuelle collaboration et soumettre une demande de soutien financier pour entreprendre la démarche.

4.8 Fonds d'urgence pour l'appui communautaire

Attendu le Fonds d'urgence pour l'appui communautaire (FUAC) d'Emploi et Développement Social Canada, afin d'apporter un soutien aux organismes locaux de service communautaire qui fournissent une aide communautaire aux membres vulnérables des communautés en cette période de pandémie qui entraîne une augmentation de la demande de services locaux, des pénuries d'approvisionnement et des perturbations dans les services;

Attendu les besoins de Carrefour Famille Minganie qui est un organisme communautaire aux services des familles de l'ensemble de la Minganie qui propose des actions pour améliorer leur qualité de vie;

Attendu que dans le but d'assurer une coordination et une cohérence des activités, l'organisme a besoin de financement pour recruter une coordonnatrice à temps plein et trouver un local adapté pour accueillir et offrir les différents programmes et services aux familles vulnérables;

Attendu que la période de pandémie vécue actuellement est une priorité et elle affecte l'offre de services aux plus vulnérables, de sorte que l'obtention d'une maison de la famille et l'embauche d'une coordonnatrice à temps plein permettront d'assurer un fonctionnement adéquat de l'organisme, afin de soutenir les familles à la hauteur de la situation;

PROCÈS-VERBAL

**MRC
de
MINGANIE**



115-20

Attendu que les organismes admissibles à déposer une demande dans ce Fonds sont les organismes de bienfaisance et les personnes morales de droit public tels que les municipalités et MRC dans le cadre d'un partenariat avec un organisme de services communautaires;

Attendu que Carrefour Famille Minganie n'est pas un organisme de bienfaisance ni une personne morale de droit public;

Attendu la demande de partenariat de Carrefour Famille Minganie faite à la MRC dans le cadre du Fonds d'urgence pour l'appui communautaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur John Pineault, appuyé par madame Marie-Ève Thériault et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie accepte la proposition de Carrefour Famille Minganie de déposer une demande de financement dans le Fonds d'urgence pour l'appui communautaire à titre de mandataire de l'organisme pour lui permettre d'assurer un fonctionnement adéquat, afin de soutenir les familles à la hauteur de la situation en cette période de pandémie;
- Que la MRC de Minganie autorise le préfet ou le préfet suppléant et /ou la directrice générale ou son adjointe à signer tous les documents nécessaires donnant effet à la présente résolution.

5. ADMINISTRATION ET GESTION

5.1 Adoption des engagements, des comptes et des décaissements

116-20

Il est proposé par monsieur André Barrette, appuyé par madame Lorenza Beaudin et résolu unanimement :

- D'adopter les listes suivantes recommandées par le comité des comptes et gestion de la MRC, soient la liste des comptes à payer « 5.1 A » et « 5.1 B »;
- D'affecter les montants non déjà affectés, d'autoriser les engagements correspondants, les paiements, de même que les décaissements.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°116-20.

Certifié en date du 16 juin 2020.

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

5.2 Complexe aquatique de Minganie

Ce point est reporté.

5.3 Véhicule de la MRC

Attendu que l'analyste financier de la MRC a procédé à une analyse des différents modèles de véhicule utilitaire sur le marché, afin de déterminer l'option la plus avantageuse pour la MRC;

PROCÈS-VERBAL

**MRC
de
MINGANIE**



117-20

Attendu que le modèle Rav4 de Toyota s'avère l'option la plus intéressante considérant les caractéristiques du modèle, le prix et la garantie offerte;

Attendu que l'objectif de la MRC est de conserver le véhicule plusieurs années et le modèle Rav4 de Toyota s'avère être un véhicule de bonne qualité d'assemblage, fiable et ayant une bonne valeur de revente;

Attendu la valeur de rachat du véhicule Mazda appartenant à la MRC au montant de 10 500 \$;

Attendu la Politique de gestion contractuelle de la MRC;

Attendu que cette proposition représente une dépense inférieure au seuil d'appel d'offres public;

En conséquence, il est proposé par madame Josée Brunet, appuyé par madame Lorenza Beaudin et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie autorise l'achat d'un Rav4 LE AWD de Toyota au montant de 35 402,78 \$ plus les taxes applicables ou le modèle hybride s'il possède les mêmes caractéristiques à un prix concurrentiel, étant le véhicule qui répond à l'ensemble des critères recherchés par la MRC;
- Que la MRC de Minganie autorise le préfet ou le préfet suppléant et /ou la directrice générale ou son adjointe à signer tous les documents nécessaires donnant effet à la présente résolution;
- Que la MRC de Minganie affecte les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution et en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°117-20.

Certifié en date du 16 juin 2020.

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

6. DEMANDES D'APPUI :

6.1 Action Chômage Côte-Nord

Attendu la demande d'appui d'Action Chômage Côte-Nord dans le cadre de ses démarches auprès du gouvernement du Canada, afin d'obtenir une norme universelle qui permettra à tous les travailleurs canadiens qui en ont besoin de bénéficier de l'assurance-emploi;

Attendu que les mesures d'aide du gouvernement fédéral pour les travailleurs et les entreprises, bien qu'importantes, ne seront pas suffisantes pour l'industrie saisonnière;

Attendu que les travailleurs de l'industrie saisonnière, dont la restauration, l'hébergement, les croisières, la production agroalimentaire, les pêcheries et le milieu culturel auront besoin de nouvelles mesures d'accès à l'assurance-emploi pour faire face aux contrecoups de la pandémie, dont une norme universelle présentée comme suit :

PROCÈS-VERBAL

**MRC
de
MINGANIE**



118-20

- 420 heures de travail ou 12 semaines;
- Un taux de prestation d'au moins 70 % basé sur les 12 meilleures semaines;
- 35 semaines de prestations;
- 5 semaines de prestations supplémentaires pour les travailleurs de l'industrie saisonnière;

Attendu que cette norme universelle permettra aux travailleurs de se qualifier à l'assurance-emploi et aux employeurs de mieux planifier leur saison en fonction du nombre d'heures assurables requis;

En conséquence, il est proposé par monsieur John Pineault, appuyé par madame Lorenza Beaudin et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie appuie Action Chômage Côte-Nord dans le cadre de ses démarches auprès du gouvernement du Canada, afin d'obtenir une norme universelle qui permettra à tous les travailleurs canadiens qui en ont besoin de bénéficier de l'assurance-emploi.

6.2 Ville de Port-Cartier – Parc national du Lac Walker

Attendu la demande d'appui de la ville de Port-Cartier dans le cadre de ses démarches auprès du ministère des forêts, de la Faune et des Parcs pour la relance des travaux sur le projet de Parc national du Lac Walker;

Attendu que le processus de création du Parc national du Lac Walker est amorcé depuis 2013;

Attendu que le ministère a décidé de suspendre les travaux d'analyse en raison du contexte économique et de la disponibilité des ressources;

Attendu qu'un tel projet, au-delà de ses bienfaits au niveau de la protection de la biodiversité, revêt une importance économique en ce qui concerne la diversification des activités, plus particulièrement dans les secteurs de Port-Cartier et Sept-Îles;

Attendu que les municipalités de la Côte-Nord dépendent grandement de l'exploitation des ressources naturelles;

Attendu que la présence d'un parc national viendrait maximiser les retombées des activités touristiques autour de cet attrait majeur;

Attendu que ce projet s'inscrit parfaitement dans la stratégie visant à rendre la région plus attractive tant pour le tourisme que pour l'attraction et la rétention de nouveaux travailleurs et leur famille;

119-20

En conséquence, il est proposé par monsieur André Barrette, appuyé par monsieur Martin Côté et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie appuie la ville de Port-Cartier dans le cadre de ses démarches auprès du ministre des forêts, de la Faune et des Parcs pour l'obtention de la relance des travaux sur le projet de parc national du Lac Walker étant un dossier d'importance pour la région.

PROCÈS-VERBAL

**MRC
de
MINGANIE**



120-20

6.3 Grande Fête nationale du Québec sur la Côte-Nord

Attendu le projet «Grande Fête nationale du Québec sur la Côte-Nord» organisé par le comité de la Fête nationale Côte-Nord, afin de mettre en place un projet culturel diffusé en simultané à la télévision et en ligne, afin d'inciter le tourisme intrarégional et mettre en valeur la culture nord-côtière;

Attendu que le comité sollicite l'ensemble des MRC de la Côte-Nord, afin d'obtenir un appui financier au montant de 1 000 \$;

Attendu que la Politique en dons et commandites de la MRC ne permet pas d'appui financier et précise que les dons et commandites versés par la MRC doivent se traduire que par des services de secrétariat aux organismes sans but lucratif régionaux;

En conséquence, il est proposé par madame Lorenza Beaudin, appuyé par madame Josée Brunet et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie ne peut accepter de verser un appui financier dans le cadre de la réalisation du projet «Grande Fête nationale du Québec sur la Côte-Nord».

7. AFFAIRES NOUVELLES

7.1 Archivage

Attendu que la MRC doit mettre à niveau son calendrier de conservation et son plan de classification, afin de classer ses documents administratifs;

Attendu que l'unique firme régionale offrant ce service est IDnum technologies laquelle possède une expertise dans le domaine municipal;

Attendu la Politique de gestion contractuelle de la MRC;

En conséquence, il est proposé par monsieur Martin Côté, appuyé par monsieur André Barrette et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie octroi un mandat à la firme IDnum technologies pour la mise à niveau du calendrier de conservation et du plan de classification, ainsi que pour l'obtention de formations quant à l'utilisation de ces outils, ainsi que sur l'aspect pratique incluant un début d'élagage et de numérisation de documents de la MRC au montant de 20 000\$ plus les taxes applicables, ainsi que les frais;
- Que la MRC de Minganie autorise le préfet ou le préfet suppléant et /ou la directrice générale ou son adjointe à signer tous les documents nécessaires donnant effet à la présente résolution;
- Que la MRC de Minganie affecte les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution dans l'enveloppe résiduelle du Fonds de développement des territoires et en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

121-20

**PROCÈS-VERBAL
MRC
de
MINGANIE**



122-20

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°121-20.

Certifié en date du 16 juin 2020.

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

7.2 Remerciements

Monsieur André Barrette, maire de la municipalité de Natashquan et madame Lorenza Beaudin, mairesse de la municipalité de Rivière-au-Tonnerre mettent fin à leur mandat à la mairie à compter du 31 juillet prochain. Le préfet, monsieur Luc Noël, remercie monsieur André Barrette et madame Lorenza Beaudin pour leur travail au sein du conseil de la MRC.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est annulée en raison de la situation exceptionnelle causée par la pandémie de la COVID-19.

9. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Josée Brunet et résolu unanimement de clôturer la séance. Le préfet, monsieur Luc Noël, déclare la séance levée à 15h30.

Le préfet,

**La directrice générale et
secrétaire-trésorière,**

Luc Noël

Nathalie de Grandpré